

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 11 OCTOBRE 2017**

**Présents :**

M. Jean-Claude VILLEMAIN  
M. Jean-Jacques DAUBRESSE  
M. Jean-François DARDENNE  
M. Gérard WEYN  
M. Jean-Michel ROBERT  
Mme Sophie LEHNER

M. Hervé ROBERTI  
M. Abdelkrim KORDJANI  
M. Philippe MASSEIN  
M. Karim BOUKHACHBA  
M. Jean-Luc DION

**Absents excusés :**

M. Jean-Pierre BOSINO  
M. Michel EUVERTE  
M. Jean-Michel DARSONVILLE

M. Frédéric TANGUY  
M. Didier ROSIER  
M. Eric MONTES

---

---

**SOMMAIRE**

17B045 – HABITAT - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS OPAH.....	1
17B046 – AUTORISATION DE DEVERSEMENT DES EFFLUENTS DES ETABLISSEMENTS LA FERME DE VAUX, SAS PIZZA NOGENT, EPI DORE, LA PAUSE PIZZA, LE COMMERCE, AU GRAIN DE CAFE .....	2
17B047 – ITI - PLAN TERRITORIAL DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS.....	2
17B048 – DEMANDE DE SUBVENTION « ITI » POUR LE FINANCEMENT DES ETUDES DE LIBERATION ET RECONSTITUTION FERROVIAIRES DANS LE CADRE DU PROJET « GARE, CŒUR D'AGGLO ».....	2
17B049 – DEMANDE DE SUBVENTION « ITI » POUR LE FINANCEMENT DES ETUDES « GARE, CŒUR D'AGGLO » : POURSUITE DE LA MISSION D'URBANISTE-CONSEIL PAR L'AGENCE NICOLAS MICHELIN ET ASSOCIES .....	3

---

**17B045 – HABITAT - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS OPAH**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

**DECIDE :**

- d'allouer les subventions ci-dessus mentionnées aux demandeurs et au syndic de la Copropriété «Résidence Albert Dugué » Immobilier Conseil – 49 rue Henri Pauquet à Creil, pour le compte du syndicat des copropriétaires qui fera ensuite la répartition de ladite subvention aux 75 copropriétés ;
- de mettre en œuvre la caisse d'avance pour les demandeurs.

**17B046 – AUTORISATION DE DEVERSEMENT DES EFFLUENTS DES ETABLISSEMENTS LA FERME DE VAUX, SAS PIZZA NOGENT, EPI DORE, LA PAUSE PIZZA, LE COMMERCE, AU GRAIN DE CAFE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer l'arrêté de déversement des effluents pour l'entreprise LA FERME DE VAUX située 11 route de Vaux à Creil ;
- d'autoriser le Président à signer l'arrêté de déversement des effluents pour l'entreprise SAS PIZZA NOGENT située 36 rue du Pont Royal à Nogent sur Oise ;
- d'autoriser le Président à signer l'arrêté de déversement des effluents pour l'entreprise EPI DORE située 82 rue Jean Jaurès à Villers Saint Paul ;
- d'autoriser le Président à signer l'arrêté de déversement des effluents pour l'entreprise LA PAUSE PIZZA située 1 rue Edouard Branly à Creil ;
- d'autoriser le Président à signer l'arrêté de déversement des effluents pour l'entreprise LE COMMERCE située 25 bis rue Jean Jaurès à Nogent sur Oise ;
- d'autoriser le Président à signer l'arrêté de déversement des effluents pour l'entreprise AU GRAIN DE CAFE située 3 place Saint Médard à Creil.

**17B047 – ITI - PLAN TERRITORIAL DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de solliciter l'aide financière du FSE dans le cadre de l'ITI ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

**17B048 – DEMANDE DE SUBVENTION « ITI » POUR LE FINANCEMENT DES ETUDES DE LIBERATION ET RECONSTITUTION FERROVIAIRES DANS LE CADRE DU PROJET « GARE, CŒUR D'AGGLO »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de valider le plan de financement prévisionnel de l'étude de libération et reconstitution ferroviaires, dans le cadre du projet « Gare, Cœur d'Agglo » ;
- de solliciter l'aide financière du FEDER dans le cadre de l'ITI ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

**17B049 – DEMANDE DE SUBVENTION « ITI » POUR LE FINANCEMENT DES ETUDES « GARE, CŒUR D'AGGLO » : POURSUITE DE LA MISSION D'URBANISTE-CONSEIL PAR L'AGENCE NICOLAS MICHELIN ET ASSOCIES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE

DECIDE :

- de valider le plan de financement prévisionnel relatif à la poursuite de la mission d'urbaniste-conseil, dans le cadre du projet « Gare, Cœur d'Agglo » ;
- de solliciter l'aide financière du FEDER dans le cadre de l'ITI ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette demande de subvention.